

AMIANTE SS4 OPERATEURS DE CHANTIER

Catégorie : SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Tarif	400.00
Participants	—
Lieu	Marseille
Référent	Pierre Lecullier
Prérequis	Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.
Stagiaires	• Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire. • De 3 à 8 stagiaires
Session	2 jours soit 14 h de formation
Validation	• Positionnement d'entrée et de sortie de formation. • Délivrance d'un certificat de réalisation. • Renouvellement du certificat INRS OPPBTP si validation des épreuves certificatives QCM + travaux pratiques, durée de 3 ans. • Évaluation à chaud et à froid.
Handicap	Accessibilité étudiée au cas par cas

MOYENS LOGISTIQUES

Salle conforme aux normes en vigueur notamment pour les personnes en situation de handicap

OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre au stagiaire opérateur de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS TECHNIQUES

AMIANTE SS4 OPERATEURS DE CHANTIER

Catégorie : SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Formation Action (60% théorique – 40% pratique)
- Méthode interactive alternant des exposées, des échanges sur les expériences, des études de cas, des vidéos et des travaux pratiques sur plateforme pédagogique conformément à l'arrêté formation amiante du 23 février 2012.
- Conception sur mesure et adaptation à l'activité réelle de chaque structure
- Application en situation de travail
- La formation est dispensée par un formateur certifié INRS/OPPBTP.

AMIANTE SS4 OPERATEURS DE CHANTIER

Catégorie : SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PROGRAMME

J1

Séquence 1

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes ;
- Les maladies professionnelles, les systèmes de réparation (AT/MP, FIVA, FCAATA) ;
- L'effet synergique du tabagisme ;
- L'utilisation de l'amiante dans le secteur d'activité de l'entreprise concernée (industrie, BTP dont le génie civil, réparation navale) ;
- Les produits, matériels et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les produits ou procédés de substitution à l'amiante

Séquence 2

- La démarche de prévention préconisée par l'institution en respectant les valeurs essentielles et les 8 bonnes pratiques
- Les acteurs nécessaires à la mise en place d'une démarche de prévention du risque amiante opérationnelle.
- La démarche globale de prévention, une démarche d'amélioration continue
- Les enjeux liés à la traçabilité des opérations
- Les procédures de contrôle en cours de chantier
- Le programme des mesures d'empoussièrement réalisée par les organismes accrédités
- La transmission des retours d'expérience

J2

Séquence 3

- Application des méthodes de travail lors de la mise en œuvre du/des processus et des phases opérationnelles.
- Les différentes méthodes de travail adaptées
- Les procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Les situations de travail dégradées et d'urgence Les moyens à mettre en œuvre
- Les exigences amiante de la réglementation « travail »
- L'interdiction de l'amiante
- La prévention du risque amiante et des autres risques afférents à l'intervention
- La protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs
- Les exigences amiante de la réglementation « santé »
- Les exigences amiante de la réglementation « environnement »

Séquence 4

Les épreuves certificatives

- Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances
- Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude

AMIANTE SS4 OPERATEURS DE CHANTIER

Catégorie : SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Bilan